

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 21 janvier, à 20 h 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LECHERBONNIER Claude, Maire de PASSAIS VILLAGES, dument convoqué le 14 janvier 2020.

Présents : MM LECHERBONNIER Claude, RABAGLIA Patrick, NEVEU André, DRÔLON Michel, GUESNON Félix, LERAY Christophe, Mmes de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, CONSTANT Sylvie, GILLOT Marie Claude, MM. BAHIER Paul, CORBEAU Dominique, ERNAULT Jean-Michel, LAIR Serge, MOREL Roland, RECTON Alain, TOUDIC Gérard, Mmes Mc BRIDE Lynne, GILLOT MOREL Dominique, SALLÉ Thérèse, LEMONNIER Françoise.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : M. LEDEMÉ Régis à M MOREL Roland
Mme SOUVRE Martine à Mme CONSTANT Sylvie

Absent(s) : M. FERRÉ Didier, M. SAIGNIER Alain.

Le secrétariat a été assuré par M. MOREL Roland

Présence de public

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Signature du registre.

Monsieur le Maire demande de rajouter une question à l'ordre du jour :

- 1) Vente radiateurs en fonte.

Le Conseil Municipal accepte.

1) DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT – CHOIX DES ENTREPRISES

Le 17 octobre 2019, la commune a lancé une consultation pour le diagnostic du réseau d'assainissement de Passais.

Les remises des offres pour ce marché devaient être déposées pour le 21 novembre 2019 à 12 h 00 par voie dématérialisée.

Quatre entreprises ont été retenues.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres :

Critère 1 : la **valeur technique** notée sur 65 points à partir du mémoire technique du candidat,

Critère 2 : le **prix de la prestation** noté sur 35 points à partir du bordereau de prix unitaire complété par le candidat.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 19 décembre 2019 à 14 h.

Résultats après analyse :

Bureau d'études	Montant HT	Valeur Financière sur 35	Valeur Technique sur 65	Total Points sur 100	CLASSEMENT
EF ETUDES	51 248.72	35.00	58.00	93.00	1
SA2E	61 797.85	29.03	61.00	90.03	2
ALTEREO	69 047.10	25.98	63.00	88.98	3
IRH	65 400.52	27.43	57.00	84.43	4

La commission d'Appel d'offre a retenu l'offre du bureau d'études EF Etudes pour un montant de 51 248.72 € HT soit 61 498.46 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir à cet effet.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

2) AVENANT A L'ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE

La chambre d'Agriculture de l'Orne a été missionné pour faire l'étude préalable à l'épandage des boues de la station (délibération du 27 août dernier).

Deux analyses de sol de référence supplémentaires doivent être faites pour répondre à la réglementation pour un montant de 240 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au devis dans le cadre de l'étude préalable à l'épandage des boues issues de la station d'épuration et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir à cet effet.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

3) DEMANDE DE DETR POUR L'ACHAT DE MOBILIER DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE

Mr RABAGLIA présente au Conseil le dossier d'achat de mobilier scolaire.

Il fait savoir au Conseil qu'il est possible de prétendre à une subvention DETR 2020, pour l'achat du mobilier dans le cadre de la construction de la nouvelle école.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Intitulé : EQUIPEMENT MOBILIERS SCOLAIRES PASSAIS

Coût total HT : 45 009.44 €

SOURCES	LIBELLÉ	MONTANT	TAUX	SUBVENTION DEMANDÉE
Etat	DETR	22 504.72	50%	22 504.72
Fonds propres	COMMUNE	22 504.72	50%	
Total HT		45 009.44	100%	
Total TTC		54 011.33		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire le projet au budget primitif 2020 au compte 2183 et de solliciter la subvention DETR au taux maximum de 50%, au titre de l'achat du mobilier scolaire dans le cadre de la construction de la nouvelle école.

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir à cet effet.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

4) DEMANDE DE DETR POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION DES ECOLES

Mr RABAGLIA présente au Conseil le dossier d'achat pour l'informatisation de l'école.

Il fait savoir au Conseil qu'il est possible de prétendre à une subvention DETR 2020, pour l'achat d'équipements scolaires dans le cadre de l'informatisation des écoles.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Intitulé : EQUIPEMENTS SCOLAIRES PASSAIS – Informatisation des écoles

Coût total HT : 11 673.68 €

SOURCES	LIBELLÉ	MONTANT	TAUX	SUBVENTION DEMANDÉE
Etat	DETR	5 836.84	50%	5 836.84
Fonds propres	COMMUNE	5 836.84	50%	
Total HT		11 673.68	100 %	
Total TTC		14 008.42 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire le projet au budget primitif 2020 au compte 2183 et de solliciter la subvention DETR au taux maximum de 50%, au titre de l'achat d'équipements scolaires dans le cadre de l'informatisation des écoles.

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir à cet effet.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

5) RÉVISION DES PRIX POUR LES LOCATIONS DES SALLES DES FÊTES

Annule et remplace la délibération N°2019-021

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de revoir les tarifs des locations des salles des fêtes à la baisse car les locations ne sont pas nombreuses et de fixer un tarif commun aux personnes habitant la commune et hors communes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour les locations des salles des fêtes :

Commune déléguée de Passais :

- ✓ **Salle des Associations** : Délibération du 18 décembre 2006 et 24 septembre 2012
Gratuité pour les associations communales et cantonales
Location de 50 € pour toute manifestation

Salle du Parc :	En semaine	Le week end
Cuisine et salle	100 € + 0.50 € / couverts + Forfait électricité : Du 01/04 au 30/09 : 10 € Du 01/10/ au 31/03 : 22.50 €	200 € + 0.50 €/couverts + Forfait électricité : Du 01/04 au 30/09 : 20 € Du 01/10/ au 31/03 : 45 €
Vin d'honneur	50 € verres compris	50 € verres compris
Assemblée Générale avec repas – Loto – Concours de belote – Thé dansant	100 € + 0.50 € /couverts + Forfait électricité : Du 01/04 au 30/09 : 10 € Du 01/10/ au 31/03 : 22.50 €	200 € + 0.50 € /couverts + Forfait électricité : Du 01/04 au 30/09 : 20 € Du 01/10/ au 31/03 : 45 €

Modalités de réservation :

La salle de restauration scolaire ne sera pas louée pendant les périodes scolaires la semaine.

Un chèque de réservation de 50 € pour les vins d'honneur et 100 € pour les autres locations sera demandé aux locataires le jour de la réservation et sera encaissé. Une convention sera alors signée entre les deux parties : le locataire et la commune.

Un chèque de caution de 500 € sera demandé à la remise des clés et sera rendu lors de la restitution des clés s'il n'y a aucun souci.

Si la salle est rendue sale, le nettoyage de celle-ci sera facturé 16 € de l'heure.

Commune déléguée de L'Épinay le Comte :

- ✓ **Salle des Associations** : Délibération du 25 avril 2014 reçue en Préfecture le 29 avril 2014
Location avec la grande salle : 25 € le week-end
Location de la salle seule sans la cuisine : 25 € le week-end

Location de la salle avec la cuisine : 50 € le week-end

✓ **Salle des Fêtes :**

100 € pour toutes les personnes (pour le week-end à savoir samedi et dimanche)

40 € pour un vin d'honneur

Modalités de réservation :

- Caution de 32 € demandée à la réservation de la salle, restituée à la remise des clés ou encaissée pour annulation de la location sans aucune raison le justifiant.
- Caution de 250 € demandée à la remise des clés rendue si aucune dégradation ou encaissée en cas de grosses détériorations ou de non paiement.
- Prix du couvert est de 0.40 €
- Les charges sont fixées à 2.50 € le m³ d'eau, 2 € le kg de gaz et 0.20 € le kW d'électricité.

Commune déléguée de Saint Siméon :

✓ **Salle des Fêtes :**

- 160 € pour les habitants de la commune et hors communes (pour le week-end avec ou sans utilisation de la cuisine)
- 50 € pour une location à la journée et en semaine
- 150 € pour une location à caractère commercial (par jour calendaire)

Modalités de réservation :

- Chèque de réservation d'un montant de 160 € encaissé à la réservation
- Caution de 250 € demandée à la remise des clés rendue si aucune dégradation ou encaissée en cas de grosses détériorations ou de non-paiement.
- Prix de la vaisselle selon la quantité utilisée (forfait 1 : 8€, forfait 2 : 16€, forfait 3 : 24 € et forfait 4 : 32 €)
- L'Electricité est facturé 0.1444 € du Kw
- Le gaz est facturé selon un forfait de :
 - 30 € du 01 avril au 31 octobre
 - 60 € du 01 novembre au 31 mars

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

6) REMBOURSEMENT TRAVAUX CLÔTURE

Mr Le Maire informe le Conseil de la demande d'une administrée pour le remboursement de 32m de clôture, détruite par un arbre appartenant à la commune lors de la tempête de 2017.

Le montant de réparation globale s'élève à la somme de 5616.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 votes pour, 4 contres et 4 abstentions, décide de rembourser au prorata ces 32m de clôture pris en charge par la commune soit la somme de 2567.31€.

Ce remboursement sera effectif dès janvier 2020 sur le budget 2020 sur le compte 60878.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ce rapport par 14 votes pour, 4 contres et 4 abstentions.

7) VENTE RADIATEURS EN FONTE

Mr Le Maire informe le Conseil que la commune possède des vieux radiateurs en fonte qui ne servent plus.

Une proposition d'achat de ces radiateurs lui a été faite au prix de 100€ la tonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre ces radiateurs au prix de 100€ la tonne.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Fin de séance : 22 h 31

Le Maire



Le secrétaire de séance

